

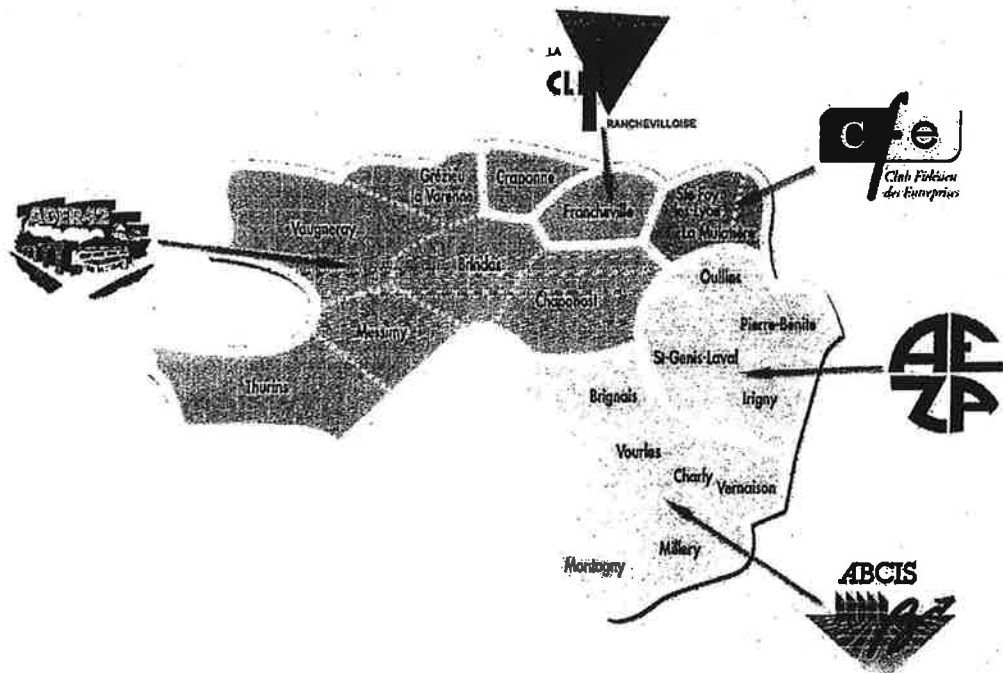
# **SOLEN ENVIRONNEMENT**

## **SYNTHESE DE LA CHARTE POUR LA GESTION COLLECTIVE DES DECHETS**

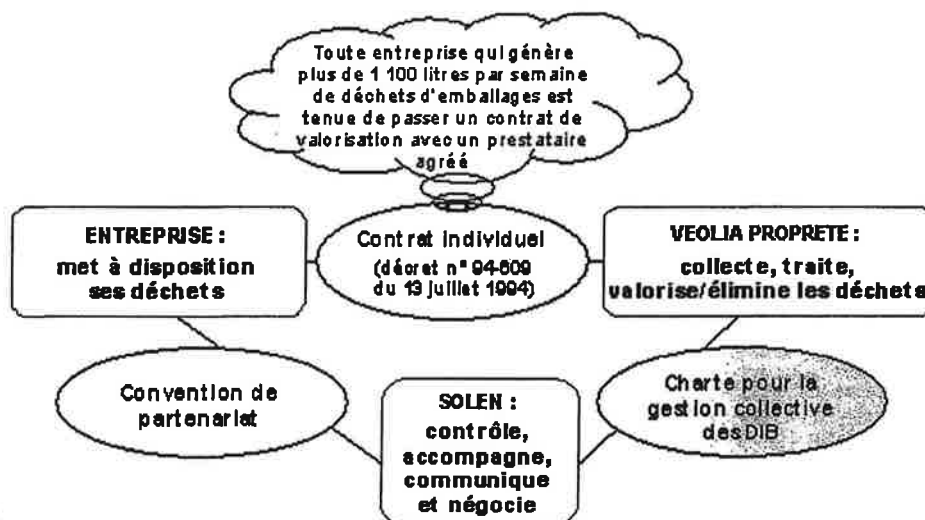
(Durée de validité de la présente charte jusqu'au 31 décembre 2011)

La charte SOLEN définit les modalités de fonctionnement de la gestion collective des déchets, afin d'engager un processus d'amélioration continue du service et de la performance environnementale.

SOLEN (Sud Ouest Lyonnais Entreprises) est un regroupement de 5 associations d'entreprises, ce qui représente un total de 20 communes.



L'échange autour de cette charte s'effectue entre trois parties qui sont la fédération SOLEN, l'entreprise Véolia propreté et l'entreprise appartenant à une des 5 associations de SOLEN. Le principe de ce fonctionnement « tri-partite » est le suivant :



- Janvier 2007 -

Synthèse de la Charte pour la gestion collective des déchets industriels banals



## Les Objectifs SOLEN

- Les Engagements **VEOLIA Propreté**

**Améliorer la valorisation des déchets  
en améliorant les performances  
environnementales**

- Sous l'impulsion de la réglementation et afin de maximiser le tri à la source, nous avons identifié trois flux de déchets privilégiés à valoriser et à traiter :

**PAPIERS-CARTONS**

**PLASTIQUES**

**DÉCHETS ULTIMES**

La communication autour de ces trois flux est composée de repères permettant un langage graphique commun et se retrouvant sur plusieurs supports (guide de tri, affiches, signalétiques, ...).

- Nous allons également au-delà en proposant des flux complémentaires s'adaptant à votre production de déchets.

- Maîtriser l'enveloppe économique, en proposant diverses solutions techniques et économiques, en mutualisant chaque fois que possible les coûts de transport et en garantissant la meilleure offre du moment.
- Assurer une totale transparence des coûts, afin de facturer les entreprises au prorata de leur production de déchets.
- Ajuster et adapter les prestations aux aspirations de chaque industriel.

- Le contexte législatif de la gestion des déchets a considérablement évolué ces dernières années et les objectifs de SOLEN y font référence.



- Nous assurons également une veille réglementaire continue permettant au dispositif juridique d'évoluer.

Appuyer les démarches de management environnemental

- Accompagner l'entreprise en lui apportant les éléments nécessaires à la conformité de la gestion des déchets afin de respecter les exigences des référentiels.

Sensibilisation du personnel

- Déploiement d'un dispositif renforcé d'accompagnement, sans surcoût par rapport aux tarifs présentés dans l'offre de base.

L'outil de communication dédié s'articule autour de :

- Un kit pédagogique regroupant les outils dédiés à la sensibilisation.
- Un ambassadeur du tri dédié, chargé de développer le tri à la source des déchets de manière qualitative et quantitative.
- Un article trimestriel concernant le service, la réglementation ou le bilan de nos actions dans la lettre d'information éditée par SOLEN Environnement.

- Proposer des matériels adaptés du bac roulant 240 litres à l'euro-conteneur 5 m<sup>3</sup>, sans oublier les conteneurs de grande capacité de 10 à 30 m<sup>3</sup>, les compacteurs monobloc 20 m<sup>3</sup> et les compacteurs poste-fixe de 30 m<sup>3</sup> pour la collecte des déchets produits en grande quantité.



- Identifier vos conteneurs à l'aide d'une signalétique claire (coloris et pictogrammes) :

**PAPIERS-CARTONS**

**PLASTIQUES**

**DÉCHETS ULTIMES**

- Simplifier les démarches avec un interlocuteur unique et une seule source de données de suivi.

Dynamiser le dispositif

- Dispositif de commercialisation renforcé.
- Dispositif de sensibilisation et de communication optimisé.
- Dispositif de mesure et de remontées de données consolidé.

---

La **pesée embarquée** est un système qui permet de mesurer précisément la quantité de déchets ramassés par bac lors de la collecte. L'information est obtenue et stockée grâce à une puce personnalisée et incorporée dans le bac. Il est alors connu précisément pour chaque producteur, **la quantité de déchets produits**.

L'**ambassadeur du tri** est à votre disposition concernant votre implication dans la gestion des déchets. Il est le **relais sur le terrain** de l'équipe commerciale et l'équipe d'exploitation de l'agence de Chassieu (ainsi que des interlocuteurs de SOLEN).

De plus « **Onyx-Report** » est un document semestriel qui mesure la performance du système mis en œuvre, met en évidence les éventuels dysfonctionnements et prévoit les actions correctives à mettre en place le cas échéant. *(Il sera directement disponible en ligne à l'adresse [www.onyx-report.com](http://www.onyx-report.com) à compter du 01/09/2007.)*

